- Textile

Coupeur matières en confection

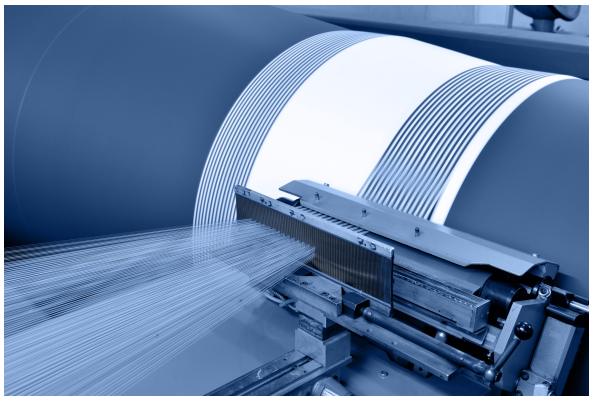

CQP

NIVEAU DE QUALIFICATION
Sans niveau

DATE DE FIN D'ENREGISTREMENT
17/04/2023

N° DE FICHE
RNCP16223

Missions

Le(la) coupeur(se) matières en confection réalise des opérations de coupe en série de pièces rentrant dans la composition d'articles des secteurs du textile et de l'habillement. Il/elle réalise les opérations de matelassage ou de préparation de la matière, de placement, de traçage et de coupe dans différents matériaux souples (tissu, cuir, ...), manuellement ou au moyen de machines et outillages spécifiques. Il/elle intervient selon les règles de sécurité et connait les impératifs techniques et économiques de production (optimisation de la matière, qualité, délais).des pièces dans différents matériaux souples (textile, cuir)

- Contrôle de la matière à couper en fonction des modèles d'articles textiles ou vêtements et des pièces à réaliser
- Préparation de la matière (textile, cuir) avant la coupe et réalisation du matelassage (textile) en fonction des modèles et des pièces à réaliser
- Coupe des pièces d'articles et accessoires textiles ou vêtements en optimisant la matière, contrôle et évacuation des pièces coupées vers les postes d'assemblage et de montage
- - Exploitation des données techniques pour la réalisation des opérations de coupe
- - Préparation et entretien du poste de travail et du matériel nécessaire à la coupe des pièces dans différents matériaux souples (textile, cuir)
- Contrôle de la matière à couper en fonction des modèles d'articles textiles ou vêtements et des pièces à réaliser
- Préparation de la matière (textile, cuir) avant la coupe et réalisation du matelassage (textile) en fonction des modèles et des pièces à réaliser

CERTIFICATEURS

UIT - Union des industries textiles
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche du textile

CONVENTION COLLECTIVE

18 Convention collective nationale de l'industrie textile

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Publics éligible au contrat de professionnalisation

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience (VAE)

Métiers liés

- Conducteur(rice) de chariot matelasseur
- Conducteur(rice) de machines de coupe automatique
- Coupeur(se) CAO
- Coupeur(se) doublure

- Coupeur(se) en bonneterie
- Coupeur(se) main tissu
- Coupeur(se) sur em
- Coupeur(se) dessus
- Coupeur(se) prêt-à-porter
- Traceur(se)-matelasseur(se)
- Matelasseur(se) raccord
- Découpeur(se) scies à ruban

- Apprécier les caractéristiques techniques du produit et de son environnement
- Lire et exploiter des données techniques
- Contrôler tant la qualité que la conformité
- Organiser le poste de travail
- Utiliser et entrenir les machines et outils
- Préparer ou matelasser la matière
- Couper la matière
- Réaliser des opérations connexes
- Communiquer en interne de façon adéquate

Modalités d'évaluation

Après un parcours de formation 1 an minimum d'expérience professionnelle dans le domaine de la qualification visée est exigé. Pour être recevable, le(la) candidat(e) au CQP doit justifier de son expérience professionnelle via le renseignement d'un dossier sur son parcours professionnel, en amont du démarrage du parcours CQP.
À l'issue de cette étape, la certification s'appuie sur un diagnostic professionnel en 5 étapes mis en œuvre par un binôme (organisme habilité et référent entreprise/professionnel) :
- Rédaction d'un livret du candidat
- Questionnaire technique
- Questionnement au poste
- Rédaction puis présentation d'un dossier professionnel
- Entretien individuel

Le dossier du candidat est présenté au jury national lorsque toutes les composantes de la certification sont acquises. Le dossier du candidat est examiné par le jury pour validation et attribution du CQP.

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

https://certifpro.francecompetences.fr/api/fiches/downloadAncFormat/4546